Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Plainte pour vice de conformité

Par Matteyeux

Bonsoir,
Après 2 ans où mon portable a été 8 fois au service technique de son fabricant , un échange il y a un an et la proposition d'un nouvel échange (pas mieux) ,car il continue de tomber en panne ; ce dernier refuse de me rembourser , alors que ceci est bien stipulé dans la notice des conditions générales de garantie .
J'ai saisi le procureur de la république , il y a un mois par lettre RAR , mais pas réponse depuis.
Que dois-je faire si je n'ai toujours pas de réponse?
Je vous remercie.
Cordialement.

Par janus2

Bonjour,
Il semble que votre affaire soit purement civile, le procureur de la république n'est donc pas concerné.
Il vous faut saisir la juridiction civile compétente.